

PV REUNION DU BUREAU FEDERAL FFPSC SAINT MARCEL (27) - LE 30 NOVEMBRE 2012

Membres présents : Edmonde VILAIN, Daniel DEPALLE, Jean Michel GRIGNON, Jean Pierre MISSERI, Jean Claude POINSIGNON, Jean Luc QUERNEC, Jacques GOUPIL, Jacky CAHAGNE.

Membre excusé : Daniel LAPIERRE.

1) Compte-rendu Présidium FIPSED et propositions à faire au comité directeur (Jacques GOUPIL)

- Vœux du GN truite :

Depuis 2012 il y a deux championnats du monde disputés en parallèle : le championnat des nations et le championnat des clubs, chaque pays pouvant présenter une équipe nationale et deux équipes de clubs, ce que la France a fait. Ceci était une période de transition car dès 2013 seul le championnat du monde des clubs devait être maintenu mais il a été établi que certaines nations pouvaient présenter seulement une équipe nationale et pas d'équipe de club et inversement certains clubs ne pouvaient pas s'inscrire comme nation. Comme demandé par notre GN truite cette possibilité transitoire est maintenant définitive.

Pour le championnat du monde individuel des nations, seul les pêcheurs des équipes nationales étaient pris en compte. Pour le GN truite ce règlement peut être un frein pour les sélections dans les équipes de club car leurs pêcheurs veulent concourir individuellement et demande que tous les pêcheurs inscrits puissent concourir individuellement, cette demande a également été acceptée mais difficilement.

En marge de ces deux points une dérogation a été accordée à l'Andorre, qui n'est pas vraiment un pays en tant que tel et qui demandait la possibilité d'inscrire deux français dans son équipe, le règlement ne prévoyant qu'un seul étranger par équipe.

- La candidature de la France a été retenue pour les championnats du monde des jeunes 2013 mais sans changement de la date comme nous avons demandé.

Le préprogramme de ces championnats a été validé mis à part les limitations d'esches pour les U14 et U18 qui seront : 1,50 litre dont 0,50 litre maximum de fouillis, pas de vers de vase.

Pour les U23 pas de modification : 2 litres dont 1 litre maximum de larves aquatiques dont 0,50 litre maximum de vers de vase.

- Il sera rappelé à l'ensemble de nos équipes par la commission médicale que des contrôles anti-dopage sont prévus au hasard des épreuves et qu'il leur faudra prendre des précautions par rapport à leurs médicaments.
- Evolution du règlement concernant la bourriche : Sa longueur minimum est ramenée à 3,50 mètres et pour permettre de conserver le poisson dans de bonnes conditions elle doit être immergée d'au moins 1,50 mètre.
- Résultat du sondage réalisé lors du dernier championnat du monde feeder concernant la possibilité d'utilisation du montage « method feeder » : pour 6/ contre 16.

Par contre dans le règlement feeder, la longueur du bas de ligne sera remplacé par distance minimum de 0,50 mètre entre l'hameçon et le point de blocage du flottant (butée).

- Concernant le vœu de la France sur le règlement handicapés qui proposait que l'auxiliaire puisse rappeler si son pêcheur avait trois ou quatre points d'handicap : Une commission de trois membres, dont notre Président, a été créée afin de faire pour le congrès du mois d'avril et pour application en 2014, une proposition de refonte du règlement concernant ces points de handicap.

Création d'un groupe de travail au niveau de la FFPSC pour faire une proposition à cette commission. Elle sera composée de notre médecin fédéral, du responsable de la commission handicapés, du capitaine de l'équipe et de notre Président.

- Petit rappel, les pellets sont interdits dans l'amorce et à l'hameçon.
- Débat sévère concernant l'utilisation du vaporisateur : Rappel la vaporisation est permise pour entretenir les esches à tout moment. Pour l'amorce et la terre, la vaporisation est autorisée seulement après l'amorçage lourd.
- Le prochain Présidium FIPSeD aura lieu les 29 et 30 novembre 2013.
- Les modalités de tirage ont été remises en cause au cours des discussions mais sans aboutir à des modifications.
- Le parcours proposé par la Pologne pour le championnat du monde des clubs n'a pas été retenu, cette décision étant une première.
- Limitation d'amorce et d'esches pour les différents championnats :
 - Clubs, Europe, féminines : 20 litres d'amorce – 2,50 litres d'esches dont 1 litre maximum de larves aquatiques dont 0,50 litre maximum de vers de vase.
 - Vétérans : 15 litres d'amorce – 2 litres d'esches dont 1 litre maximum de larves aquatiques dont 0,50 litre maximum de vers de vase.
 - Handicapés : 12 litres d'amorce – 1,50 litre d'esches dont 0,50 litre maximum de fouillis.
 - Nations : 17 litres d'amorce – 2,50 litres d'esches dont 1 litre maximum de larves aquatiques dont 0,50 litre maximum de vers de vase.

2) Subvention FFPSC championnat de France des clubs, litige CR Nord Pas de Calais / Team Sensas Gravelines (Edmonde VILAIN)

- Edmonde nous retrace l'historique de cette affaire :

Pour le championnat de France des clubs qui se déroulait début juillet à Gravelines, le club organisateur a demandé au CR de lui verser la dotation FFPSC prévue pour cette épreuve. La demande n'ayant pas encore été faite, la Présidente du CR a demandé à la FFPSC le versement de cette dotation, ce qui a été fait immédiatement, et a ensuite versé, mais tardivement, au club 500 € sur les 760 € encaissés en prétextant des frais qui étaient à la charge du CR. Edmonde qui est aussi vice-présidente du CR a demandé les justificatifs de ces dépenses et l'organisation d'une réunion de CR avec ce point à l'ordre du jour. Une attestation d'un détaillant Belge a été fournie pour 120 € d'achat de matériel pour les contrôles et les pesées, ces achats ont été réglés en liquide et le ticket de caisse perdu, ainsi qu'une facture de 120 € pour la location d'un hébergement. Lors de la réunion du 10 novembre, le CR a décidé de déduire des 760 € uniquement les frais de déplacement et d'hébergement de la Présidente qui s'élevaient à 180,30 €, le matériel acheté étant utilisable pour d'autres épreuves n'a pas été pris en compte, et de verser au club un solde de 79,70 €, ce qui a été accepté par celui-ci.

- Le bureau fédéral ne s'oppose pas à l'indemnisation du représentant du CR et proposera au comité directeur de valider la décision prise lors de cette réunion et qui a été acceptée par le club.
- Pour l'avenir, l'ensemble des subventions allouées par la FFPSC seront reversées aux organisateurs des différentes épreuves. Ce point sera précisé dans le règlement après validation du comité directeur et des Présidents de CR, le tableau des différentes dotations sera également inséré au règlement.

3) Décompte licences qualificatives championnats (Jean Claude POINSIGNON / Jean Luc QUERNEC)

- Il avait été dit lors de la dernière AG que les licences clubs seraient déduites et que toutes les licences individuelles compteraient pour le décompte des qualifiés aux différents championnats mais apparemment ce point n'a pas été entendu ou compris par tout le monde. De ce fait le tableau de Jean Luc ne correspond pas aux décomptes de Jean Claude qui ne tiennent compte que des seniors et vétérans, ce point n'apparaissant pas dans le compte-rendu de l'AG il était impossible de vérifier ce qui avait été décidé et de trancher. Rien de grave car les différences sont minimes mais sur le principe il n'est pas logique d'autoriser les jeunes dans les championnats si nous ne les comptabilisons pas dans les calculs. Un débat est engagé concernant l'acceptation des jeunes dans les championnats nationaux, notamment les U 14 qui doivent posséder un double sur-classement. Le système utilisé sur les licences et permettant au médecin de valider ou d'invalider le sur-classement est remis en cause et serait à revoir pour plus d'efficacité.
- Le bureau propose de comptabiliser toutes les licences individuelles sauf les corporatives avec application en 2014 car les décomptes 2013 de Jean Claude ont été diffusés.
- Concernant le mode de calcul, il s'avère que celui utilisé actuellement n'est plus équitable suite à l'irrégularité des zones actuelles. En effet entre deux CR, celui qui a moins de licences peut avoir plus de qualifiés et il en est de même à tous les échelons. Jean Luc propose d'utiliser une clé de répartition nationale unique basé sur le nombre total de montants. En cas de forfait le nombre de montants change, ce qui modifie ce coefficient unique et le décompte des montants. Proposition validée par le bureau pour application en 2014 après accord du comité directeur.
- A partir de 2013, toutes les féminines pourront participer à leur championnat sauf les nouvelles licenciées de l'année.

4) Classement des championnats en sous-secteurs et grilles (Jean Claude POINSIGNON)

- Le bureau propose une précision concernant les grilles de tirage qui sera rappelée dans la charte et le règlement : Pour tous les championnats nationaux en trois manches, obligation de faire soit en ligne soit en trois groupes séparés mais dans tous les cas le classement se fait en trois secteurs. La grille utilisée sera également insérée dans le programme du championnat.
- Le bureau rappelle que les grilles mises en ligne sur le site ne doivent pas être modifiées sans l'accord du comité directeur. Ces grilles seront à remettre sur le site au format Excel pour en faciliter la copie.

5) Regroupement du CR Ile de France (Jacques GOUPIL / Jean Claude POINSIGNON) :

- **Mise en œuvre en 2014 à partir des résultats 2013**
- **Evolution du découpage**

- Suite au regroupement du CR Ile de France et afin d'équilibrer les différentes zones quant au nombre de licences, le redécoupage pour les championnats mixte, moulinet et vétérans sera à revoir pour application en 2014 et annoncé lors de l'AG.

6) Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire (Jean Luc QUERNEC)

- Toute la partie intendance, hébergement et réunions se fera à l'internat de l'école d'agriculture de Nermont :
 - Mise à disposition des salles du vendredi 15h jusqu'au lundi midi.
 - Le déjeuner du vendredi sera à prendre à l'extérieur.
 - Réunion de la commission financière à partir de 15h.
 - Repas froid pour le dîner.
 - Réunion du comité directeur le samedi matin.

- Repas froid également pour le déjeuner.
 - Réunion des Présidents de CR à 15h.
 - Repas chaud pour le dîner.
 - Reste à trouver un lieu pour le dîner du dimanche qui se prendra à l'extérieur.
 - Réunion du comité directeur le lundi matin qui commencera éventuellement le dimanche soir.
 - Possibilité de déjeuner le lundi mais à 11h30 ou 13h30, en dehors de la plage horaire des élèves.
- Les AG se feront dans la salle Léo Lagrange qui est à environ 400 mètres de l'école.
 - Le déjeuner sera pris au réfectoire de l'école et limité à 120 / 130 personnes.
 - Le secrétaire enverra prochainement par mail aux Présidents de CR l'invitation pour la réunion du samedi, les vœux et le programme de l'AG avec les ordres du jour qui seront établis rapidement par le Président.
 - Il sera demandé à la commission d'appel de faire un compte-rendu de ses décisions lors de l'AG et un suivi des suspendus sera effectué et mis en ligne sur le site.

7) Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Daniel Lapierre étant excusé aujourd'hui, ce point n'est pas traité. Le Président insiste seulement sur le fait que nous devons absolument être cadré sur l'utilisation des mandats afin de ne pas retourner en commission de discipline du CNOSF comme cela c'est produit dernièrement.

8) GN CARLA : Relations financières avec la FFPSC (ristournes, avance de trésorerie)

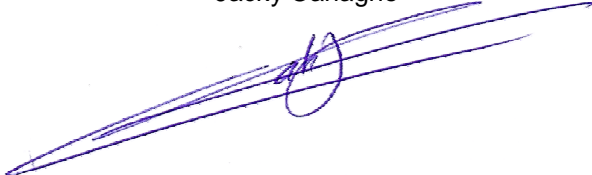
- Le Président du GN CARLA étant souffrant et excusé, il a envoyé un compte-rendu d'activité pour information au comité directeur ainsi qu'un bilan financier accompagné d'une demande de subvention (document en annexe).
- Après lecture de ce document par notre Président le bureau propose d'attribuer au GN CARLA une subvention exceptionnelle non reconductible d'un montant de 2 000 €, décision prise en tenant compte de trois points :
 - Du solde de 621 € restant à la FFPSC sur les licences de ce groupement.
 - Aucune note de frais n'ayant été présentée par le Président pour ses différents déplacements liés aux réunions du comité directeur FFPSC.
 - Des frais exceptionnels engendrés par la création et la première année d'existence de ce groupement.

9) Questions diverses

- La vente d'objets publicitaires faite bénévolement par Marcel Dethorey lors des différents championnats a dégagé un chiffre d'affaire de 2 116 € soit un bénéfice de 1 380,77 €. Marcel ne demandant aucun remboursement de ses frais, ce qui dépasserait largement la recette des ventes, le bureau propose de lui attribuer un défraiement de 30% du bénéfice réalisé arrondi à 415 €.


Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil



COMITE DIRECTEUR DE LA FFPSC
SAINT MARCEL le 1^{er} décembre 2013

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU GN-CARLA ET DEMANDE DE SUBVENTION

Bonjour a tous,

Voici des nouvelles du gn-carla

Nous avons enregistré 220 licences et 14 clubs

- Le circuit bateau a proposé 7 épreuves officielles dont 2 annulées plus une finale
- Le circuit street-fishing ou pêche du bord a proposé 7 épreuves officielles dont 1 annulée (pas de finale car classement direct)
- Le circuit float-tube a proposé 12 épreuves dont 1 annulée plus une finale
- Soit 24 épreuves officielles.

3 podiums nationaux ont eu lieu,
ils seront rejoués lors du salon de Clermont, le samedi vers 13H.

Notre équipe de France est en cours de sélection :

- 10/12 membres pour le bateau,
- 8/9 pour le street (pêche du bord),
- 4/5 pour le float-tube. (malgré l'absence à ce jour de compétitions internationales pour le float-tube j'ai tenu a procéder quand même à cette sélection. Nous sommes en train de construire un dossier afin de le présenter, avec vous, à la FIPSED, en vue d'initier cette pratique à l'international.)
- L'Equipe de France sera présentée à Clermont le samedi vers 18 H.

Nous sommes prêts à participer à 3 épreuves internationales :

- Carnassiers L.A. du bord République Tchèque en mai
- Carnassiers L.A. bateaux Irlande en septembre
- Black Bass en Espagne en novembre
- (Et éventuellement Spinning mais pas d'info sur cette manifestation)

Sous réserve évidemment que nous ayons constitué le financement de ces déplacements.

Cette année de transition nous a demandé beaucoup d'énergie afin d'expliquer au plus grand nombre, compétiteurs et organisateurs, le fonctionnement nouveau de notre groupement tant du point de vue purement sportif que philosophique.

Divers acteurs restés en retrait en 2012 se sont cependant avancés d'un pas dans cette fin d'année à la vue du bon déroulement de la saison. D'ores et déjà le nombre de dates sera au moins doublé en 2013 et nous pourrons constituer plusieurs zones de compétition, avec finales régionales, puis nationales.

3 CSR se sont créés en 2012, 2 autres sont en préparation à ce jour, cela devrait suivre au cours de l'année, ainsi que la multiplication des clubs.

Voilà, Carla c'est du sérieux !

.../...

Monsieur le Président, Chers collègues, parlons argent si vous le voulez bien.

Voici en gros notre budget 2012 :

	dépenses	recettes
licences		3 500 €
frais de constitution	400 €	
frais de fonctionnement	490 €	
frais de réunion	2 150 €	
frais de mission	1 850 €	
finales	1 350 €	
Clermont	1 500 €	
Podiums+Equipe de France	1 000 €	
	8 740 €	3 500 €
déficit		- 5 240 €

- Nous nous sommes limités à 1 CD, nous ferons les 2 manquants le samedi très tôt à Clermont, avant l'AG qui aura lieu le dimanche.
- Les frais de mission sont constitués par les déplacements du Président, AG FFPSC, ministère, FNPF, Promopêche.

- A Clermont nous utiliserons le plateau fishing TV, plateau podium, animateur micro, son, vidéo, un stand dédié, les frais de coupes et de maillot. Ni serpentins, ni cotillons, nous cherchons un sponsor champagne !!
- Les licences étaient au rabais cette année

Notre niveau d'activité cette année imposait un niveau de dépenses minimaliste, nous devons cependant à minima rembourser les frais engagés par les bénévoles, et assurer une présentation suffisante du gn-carla et de ses champions au salon de Clermont, qui est historiquement le grand rendez-vous du carnassier.

Aussi je vous sollicite pour que vous nous apportiez votre soutien financier afin de boucler convenablement cette 1^{ère} année d'existence par l'attribution d'une subvention que vous jugerez adaptée.

En ce qui concerne 2013, notre niveau de recette sera amélioré par l'application du tarif normal pour les licences et par la progression mécanique du nombre de licenciés.

Par ailleurs le gn-carla dispose désormais d'une meilleure visibilité et d'une certaine crédibilité, je pourrais agir, avec des projets sportifs construits et chiffrés :

- Auprès du Ministère
- Auprès de la FFPSC à nouveau éventuellement
- Auprès de la FNPF
- Auprès des sponsors captifs et hors captifs

Je ne devrais pas, par conséquent, revenir vers vous pour la même cause.

Je souhaite que vous conserviez à notre rencontre le même niveau de confiance dans le développement de la pêche sportive au profit des sportifs licenciés et que vous pourrez soutenir nos actions au moment précis où nous en avons le plus besoin.

Chers collègues je vous remercie de votre attention, et vous souhaite un bon Comité Directeur.

Paul-André RASCLE
Président du gn-carla